



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

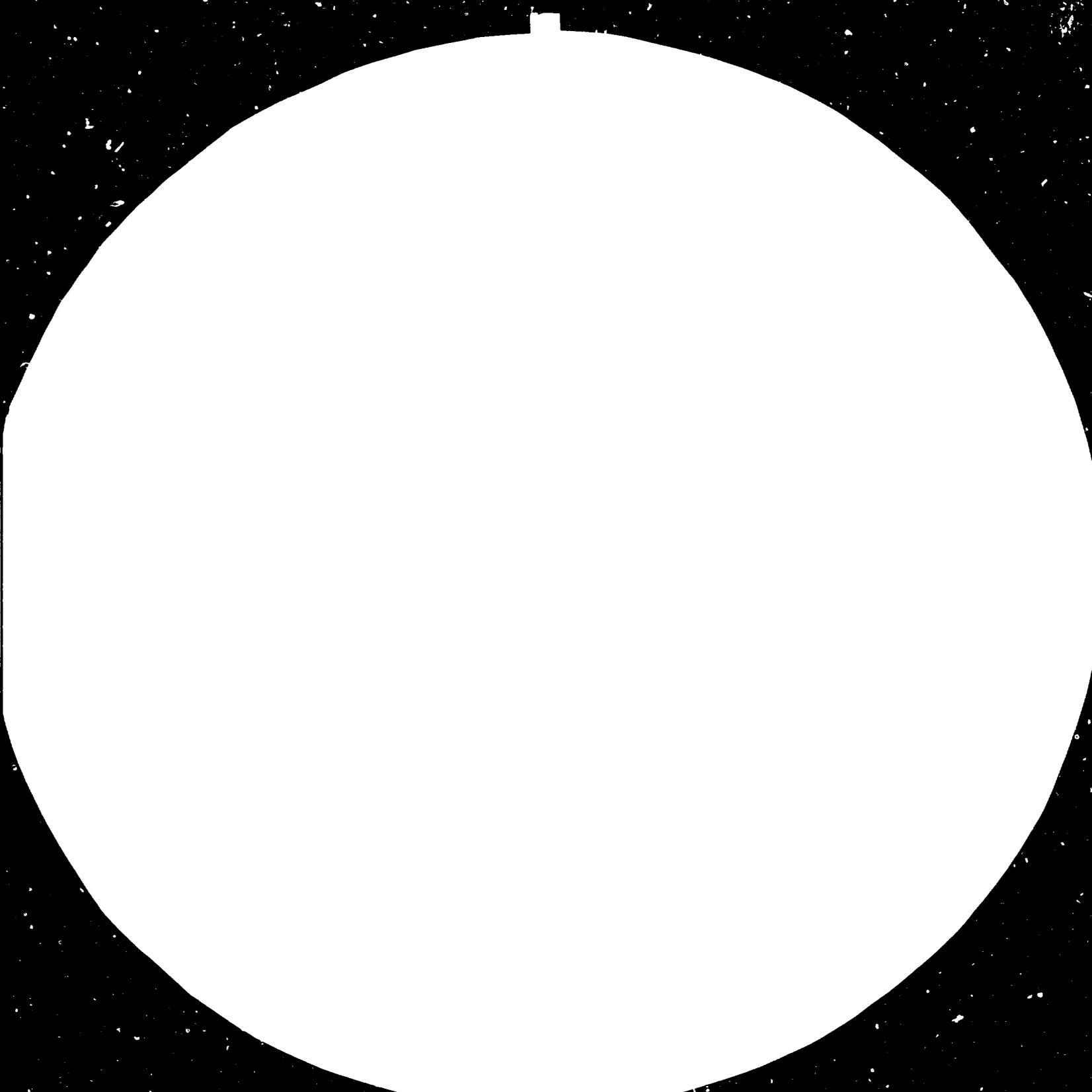
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



MP Resolution Test Chart, Type 1000
Copyright © 1983 by Metric Ltd.



12935-F

PI/91
2 septembre 1983

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE PROPOSE PAR L'ONUDI POUR 1984

Introduction

1. Le présent bulletin décrit le programme de formation industrielle proposé par l'ONUDI pour 1984. Il indique les services fournis par l'ONUDI dans le domaine de la formation industrielle et la procédure à suivre pour en bénéficier. Il est envoyé, notamment, aux gouvernements intéressés, aux représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels hors siège de l'ONUDI, aux administrateurs auxiliaires hors siège de l'ONUDI, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, aux autres organisations et institutions intéressées, ainsi qu'à de nombreuses sociétés industrielles et institutions liées à l'industrie, aux personnes qui le désirent et à d'autres bénéficiaires éventuels. Il permet aux intéressés de choisir parmi les programmes de formation proposés par l'ONUDI dans ce domaine ceux qui correspondent à leurs besoins et à leurs plans. Cette coordination est essentielle pour utiliser au mieux les moyens de formation industrielle existants.

2. En principe, les activités de formation de l'ONUDI visent à renforcer la compétence professionnelle et à élargir l'expérience des techniciens, des gestionnaires et des administrateurs de haut niveau travaillant dans l'industrie ou dans des services, institutions et organismes s'occupant de l'industrie et de son développement. Elles sont donc prévues pour des personnes ayant au moins une formation d'ingénieur ou d'économiste du niveau troisième cycle universitaire ou une formation équivalente. L'ONUDI ne s'occupe ni de la formation professionnelle ou du perfectionnement général des cadres, ni de l'enseignement de type classique conduisant à un diplôme,

domaines qui relèvent de la compétence respectivement de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans ses activités de formation, l'ONUDI met l'accent notamment sur la formation pratique (dans une entreprise ou au poste de travail), sur l'amélioration des qualifications ou la mise à jour des connaissances professionnelles, sur le transfert du savoir-faire et de l'expérience en matière de technologie et de gestion des entreprises industrielles-transfert visant à permettre un meilleur choix entre les techniques et équipements disponibles et l'élaboration de techniques nationales appropriées, sur la coopération entre les pays en développement dans le domaine de la formation industrielle, sur l'aide aux pays les moins avancés et des mesures spéciales prévues dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et sur l'accroissement de la participation des femmes au développement industriel.

3. Les activités de formation de l'ONUDI sont conformes aux principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ainsi que dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays. Aux termes de la Déclaration de Lima :

"Les actions de formation liées au développement industriel doivent être conçues de façon telle qu'elles permettent le traitement des ressources naturelles et autres matières premières dans le pays d'origine et la création de structures permanentes d'enseignement spécialisé assurant la formation rapide en masse et de qualité de la main-d'oeuvre nationale à tous les niveaux et pour toutes les spécialités professionnelles, qu'elles soient techniques ou de gestion, sans discrimination pour raison de sexe" 1/.

"... les pays en développement doivent arrêter des mesures appropriées pour organiser des institutions de recherche et mettre sur pied des programmes de formation pour répondre aux besoins de leur développement industriel et permettre progressivement une maîtrise sur les différentes techniques de production et de gestion, et sur le développement industriel, facilitant la mise en place de structures d'accueil des technologies modernes" 2/.

1/ Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (PI/38), paragraphe 53.

2/ Ibid., paragraphe 55.

"...[les politiques d'industrialisation devraient insister sur ...] le renforcement des programmes de développement de la main-d'oeuvre et de formation du personnel de gestion, y compris l'incorporation effective de la femme, afin d'utiliser aussi complètement que possible les ressources humaines disponibles, en ce qui concerne particulièrement la gestion des entreprises industrielles" 3/.

4. La Déclaration et le Plan d'action de New Delhi consacrent à la mise en valeur des ressources humaines une section entière dans laquelle sont exposées les mesures que doit prendre le Secrétariat de l'ONUDI dans ce domaine, à savoir :

"Améliorer, en en faisant un processus permanent, l'identification des domaines et secteurs de la formation industrielle à considérer comme prioritaires eu égard aux besoins des pays en développement et structurer en conséquence ses programmes de formation.

"Encourager à utiliser davantage les capacités de formation des institutions dans les pays en développement pour l'exécution de leurs programmes de formation.

"Contribuer à renforcer aux niveaux national, régional et interrégional les 'Centres de perfectionnement' de la main-d'oeuvre industrielle, dans les pays en développement, et faciliter la coopération entre ces centres.

"Se préparer comme il convient en vue de la réunion de consultation mondiale touchant la formation de la main-d'oeuvre industrielle, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, et les autres organismes et institutions concernés des Nations Unies.

"Suivre de façon permanente l'application des mesures relatives au développement des ressources humaines en vue de l'industrialisation, contenues dans le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, ainsi que des décisions de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, de la première Conférence des Ministres du travail des pays non alignés et autres pays en développement, et d'autres réunions et soumettre aux organes compétents de l'ONUDI des propositions et projets concrets pour leur pleine application" 4/.

5. Les activités de l'ONUDI visent à favoriser l'autosuffisance des pays en développement, en donnant au personnel industriel de ces pays la possibilité de remplacer peu à peu les experts étrangers dont beaucoup de ces pays sont

3/ Ibid., paragraphe 58 k).

4/ Rapport de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.4/22), paragraphes 270 à 274.

encore tributaires. A cet égard, il faut souligner que les activités de formation de l'ONUDI s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes et rappeler la résolution 3342 (XXIX) de l'Assemblée générale demandant d'intégrer pleinement les femmes dans le processus de développement.

A. Projets hors siège de formation industrielle

6. L'ONUDI est disposée à mettre en oeuvre, à la demande des gouvernements ou des organismes régionaux, des projets de formation très divers dans les pays en développement. L'Organisation accorde une grande importance à ces activités, qui contribuent directement à améliorer les moyens de formation industrielle et provoquent ainsi une augmentation rapide des disponibilités en personnel qualifié, formé spécialement en fonction des besoins et à un prix relativement faible. Ces activités peuvent comporter notamment :

- a) L'étude et la création de centres sectoriels ou fonctionnels de formation industrielle ou le renforcement des centres existants;
- b) Le renforcement des moyens de formation des divers organismes s'occupant de l'industrie et de son développement;
- c) L'évaluation des besoins spécifiques en matière de formation;
- d) L'étude et la création de services de formation pour les administrations, les organismes de développement industriel, les sociétés de holding et les entreprises privées ou le détachement d'experts de la formation industrielle auprès de ces services ou sociétés;
- e) La fourniture, en coopération avec les gouvernements intéressés et, le cas échéant, les pays donateurs, d'une assistance à des institutions appropriées pour leur permettre de devenir des "centres d'excellence" ayant les compétences voulues pour dispenser une formation industrielle de haut niveau non seulement aux ressortissants du pays dans lequel ils sont établis mais encore à ceux d'autres pays en développement;

- f) L'organisation de stages de formation spécialisée, avec envoi de professeurs et d'instructeurs et fourniture de moyens de formation, pour certaines catégories de personnels industriels;
- g) L'organisation de contacts industrie-université, l'accent étant mis sur la formation pratique.

7. Les projets hors siège de formation industrielle sont en principe financés sur les crédits des programmes par pays du PNUD. Ils peuvent également être financés au titre des Services industriels spéciaux (SIS) (pour une assistance peu importante et de brève durée, de "dépannage" pourrait-on dire), du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel et de fonds d'affectation spéciale constitués en vertu d'arrangements entre les pays en développement intéressés et l'ONU.

8. Pour plus de renseignements sur la formation industrielle hors siège aux niveaux national, sous-régional ou régional, on peut s'adresser au Service de la formation de l'ONU dont l'adresse figure à la dernière page du présent document. Les demandes relatives à des projets de ce type émanant de gouvernements ou d'organismes régionaux doivent être conformes aux règles établies par l'Organisation des Nations Unies.

B. Stages de formation collective

9. L'ONU a mis sur pied, en coopération avec les gouvernements et les organismes intéressés des pays hôtes ou donateurs, un système de stages de formation collective à l'intention des cadres techniques ou administratifs supérieurs employés dans l'industrie ou s'occupant de l'industrialisation des pays en développement.

10. Les stages de formation collective organisés par l'ONU se déroulent pour la plupart dans des entreprises industrielles ou des instituts possédant les connaissances et l'expérience spécialisée nécessaires ainsi que l'équipement adéquat. Le but de ces stages est de permettre aux participants d'enrichir leur expérience pratique dans leurs domaines respectifs ainsi que d'étendre et de mettre à jour leurs connaissances théoriques dans un temps

relativement court (deux à cinq mois). Supervisés par des experts, les stages comprennent le plus souvent quatre parties principales : introduction théorique; formation en entreprise, qui peut comporter des travaux de laboratoire ou des activités analogues; visites d'installations; et évaluation finale au cours de laquelle les participants portent un jugement sur la valeur des connaissances qu'ils ont acquises, compte tenu des possibilités de les appliquer dans leurs pays respectifs.

11. L'ONUUDI assure aussi une formation collective dans le cadre de séminaires, de réunions de travail, etc., d'une durée plus brève (deux à six semaines). Ce type de formation a pour but de permettre aux participants d'étendre ou de mettre à jour leurs connaissances professionnelles dans un domaine hautement spécialisé. Les stages peuvent comporter les activités suivantes : conférences, débats, travaux en groupe, simulations, jeux d'entreprise, études de cas et visites d'usines, d'institutions, de foires commerciales ou d'expositions.

12. Beaucoup de ces stages ou séminaires sont organisés régulièrement, d'autres uniquement selon les besoins. Leur organisation dépend des crédits disponibles et de la possibilité de trouver des moyens de formation appropriés. Les conditions d'admission sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme universitaire (ou d'un titre équivalent) dans la spécialité étudiée et avoir plusieurs années d'expérience pratique acquise à un poste de responsabilité dans ce domaine.

13. Une fois qu'un accord a été conclu avec le pays hôte ou donateur, que les crédits nécessaires ont été dégagés et que les dates, le lieu et le programme du stage ont été arrêtés, l'ONUUDI, par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD, adresse aux autorités compétentes des pays en développement concernés un aide-mémoire les invitant officiellement à désigner des candidats. De concert avec les autorités du pays hôte ou donateur et, si possible, avec les représentants de l'organisme d'exécution, elle sélectionne ensuite, parmi les candidats désignés, les personnes qui participeront au stage.

14. Les demandes de participation aux stages de formation collective de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements et les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance, après réception d'une invitation officielle de l'ONUDI et doivent être adressées à l'ONUDI par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD. Cependant, les gouvernements et les mouvements de libération sont priés d'indiquer dès que possible à l'ONUDI les stages qui les intéressent. Pour plus de renseignements, notamment sur les conditions d'admission et les programmes des stages, on s'adressera au Service de la formation de l'ONUDI (dont l'adresse figure au paragraphe 47 du présent document).

15. Le tableau ci-après contient la liste provisoire des stages de formation collective que l'ONUDI prévoit d'organiser en 1984 pour autant qu'elle dispose de fonds. Certains de ces stages pourront être organisés à nouveau en 1985. Etablie en octobre 1983, cette liste n'est pas limitative et d'autres stages pourront y être ajoutés ultérieurement.

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
<u>Janvier</u>			
9/1-2/2	Gestion de l'énergie et rendement énergétique	Philippines	A
9/1-27/1 20/2- 3/3	Entretien dans l'industrie	République-Unie du Cameroun	F
16/1-30/3	Emploi des colorants et des produits chimiques	Suisse	A
19/1-14/3	Gestion de la production dans l'industrie manufacturière	Japon	A
<u>Février</u>			
6/2- 1/6	Production de pièces détachées pour machines dans l'industrie de transformation des métaux	URSS	A
<u>Mars</u>			
5/3-22/6	Technique et matériel de soudage électrique	URSS	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
13/3-7/6	Techniques et méthodes de formation dans le domaine des moteurs diesel	Tchécoslovaquie	A
14/3-10/6	Techniques de conception et de création de modèles dans l'industrie du cuir et de la chaussure	Italie	F
21/3-18/7	Technologie sidérurgique	RSS d'Ukraine	A
26/3-8/c	Réparation et entretien du matériel ferroviaire	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	A
Mars	Constructions en bois d'oeuvre	Costa Rica Honduras	E
Mars-juin	Industrie sidérurgique	Turquie	A
<u>Avril</u>			
1/4-29/6	Technologie de la production des engrais minéraux	URSS	A
2/4-30/6	Développement des petites entreprises industrielles	République-Unie Tanzanie	A
6/4-29/7	Meunerie et stockage des céréales Formation d'instructeurs en matière de technologie	URSS	A
5/4-24/5	Technique de l'industrie du ciment	Turquie	F
7/4-11/7	Réparation et entretien des moteurs diesel	République populaire de Chine	A
8/4-31/5	Techniques modernes de fonderie	Pologne	A
12/4-20/6	Documentation et information industrielles	URSS	A ou F
30/4-27/5	Techniques de gestion dans l'industrie manufacturière	République-Unie du Cameroun	F
Avril	Gestion de la production dans les industries de transformation mécanique du bois relevant du secteur public	Yougoslavie	A
Avril-mai	Planification industrielle	République démocratique allemande	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
<u>Mai</u>			
12/5-29/6	Planification industrielle	Pologne	F
14/5-23/6	Méthodes et techniques de production et de préparation des pesticides	République démocratique allemande	A
Mai	Critères de sélection des machines employées dans le travail du bois	Italie	Italien (interprétation simultanée en A et F)
Mai	Economies d'énergie dans l'industrie du ciment	France	F
Mai-juin	Gestion du développement des ressources humaines pour l'industrie	URSS	A
Mai-juin	Organisation et gestion d'entreprises agro-industrielles	Yougoslavie	A
Mai-juin	Contrôle de la qualité	France	F
Mai-juin	Services consultatifs pour les petites entreprises	Philippines	A
<u>Juin</u>			
Juin	Industries du meuble et de la menuiserie	Maurice	A ou F
Juin-juillet	Préparation des études de projets	Philippines	A
Juin-juillet	Méthodes de préparation des plantes médicinales et d'extraction de leurs principes actifs	Roumanie	A ou F
<u>Août</u>			
16/8-15/11	Conception, fabrication et utilisation des machines agricoles	République populaire de Chine	A
23/8-17/11	Technologie sidérurgique	RSS d'Ukraine	A
Août-Septembre	Protection de l'environnement dans les industries chimiques et pharmaceutiques	Belgique	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
<u>Septembre</u>			
3/9-23/11	Maintien et réparation du matériel ferroviaire	Belgique Côte-d'Ivoire Haute-Volta	F
5/9-21/12	Techniques et matériel de soudage électrique	RSS d'Ukraine	A
10/9-22/12	Technologies textiles, coton-laine	Belgique	F
14/9-9/12	Technologie et équipement dans l'industrie du traitement du riz	URSS	A
16/9-8/11	Exploitation de petites fonderies	Turquie	A
23/9-31/10	Organisation et gestion de coopératives industrielles	Bulgarie	A
24/9-12/10	Méthodes et techniques dans l'industrie de l'imprimerie	République démocratique allemande	A
Septembre-octobre	Gestion de la formation industrielle	Autriche	A
Septembre-décembre	Planification et développement industriels	Japon	A
Septembre-décembre	Réparation et entretien de navires de petit et moyen tonnage	Belgique	A ou F
<u>Octobre</u>			
9-24/10	Technologie de l'industrie du ciment	Turquie	A
Octobre	Gestion de l'énergie dans l'industrie du verre	Italie	A ou F
Octobre-novembre	Production de sucre (de betterave)	Turquie	A
Octobre-novembre	Entretien informatisé dans la métallurgie	Tchécoslovaquie	A
Octobre-novembre	Technologie des matières plastiques	Autriche	A
Octobre-novembre	Production et utilisation des fibres synthétiques	Autriche	A
Octobre-novembre	Formation de formateurs pour les entreprises publiques	Yougoslavie	A

<u>Dates</u>	<u>Thème</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
Octobre- décembre	Ingénierie et études industrielles	Egypte	A
<u>Novembre</u>			
Novembre	Application de l'automatisation à bon marché dans le secteur de l'industrie de transformation du bois	Philippines	A
<u>Décembre</u>			
Décembre	Intervention des pouvoirs publics dans l'économie nationale	Italie	A
<u>Dates à préciser</u>			
Dates et durées variables	Réunions des comités techniques de l'I.S.O.		A/F
4 semaines	Entretien dans l'industrie	France	F
6 semaines	Planification industrielle	Sénégal	F
3 semaines	Information sur les possibilités et les besoins en matière de formation	France	F
6 semaines	Entretien des réseaux de gazoducs et d'oléoducs	Hongrie	A
8 semaines	Industrie pétrochimique	Roumanie	A ou F

16. L'ONUDI est également disposée à mettre sur pied des stages de formation collective sur un thème précis pour un pays, une sous-région ou une région, si le besoin s'en fait sentir. Elle peut organiser ces stages en collaboration avec les gouvernements ou des organisations intergouvernementales et en assurer le financement avec l'aide de pays ou d'organismes donateurs. Voici quelques exemples des stages qu'il est possible d'organiser.

Gestion de la production

17. Pour augmenter la capacité de production industrielle des pays en développement, on peut notamment s'efforcer de mieux utiliser les moyens disponibles. A cette fin, on pourrait organiser des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur l'organisation de la production dans des secteurs industriels précis. Les institutions de formation et les entreprises industrielles des pays en développement pourraient servir de structures d'accueil pour ces stages.

Entretien préventif

18. Un autre moyen d'augmenter la production industrielle grâce à une meilleure utilisation des capacités disponibles consiste à assurer un entretien préventif. On pourrait organiser des stages de formation sous-régionaux ou régionaux sur l'entretien préventif dans des secteurs industriels précis. Dans les pays en développement, les entreprises et institutions existantes pourraient servir de structures d'accueil pour ces stages. Il conviendrait de mettre l'accent, par exemple, sur les moyens de prévenir la corrosion, d'accroître l'efficacité des centrales électriques, ou de mieux tirer parti du matériel de transport.

Amélioration de la qualité

19. La qualité de la production a une importance capitale du point de vue économique et social puisqu'elle a des incidences sur la sécurité de l'emploi et le redressement de la balance des paiements, par exemple. On peut organiser les activités suivantes en vue d'améliorer la qualité : évaluation sur place des améliorations nécessaires; séminaires nationaux ou sous-régionaux destinés aux ingénieurs chargés du contrôle de la qualité dans leurs entreprises; stages interrégionaux de formation collective destinés aux directeurs et aux ingénieurs responsables du contrôle de la qualité à un niveau élevé; colloques régionaux ou sous-régionaux sur le contrôle de la qualité, destinés aux décideurs de l'industrie et des administrations.

Institutions bancaires de développement industriel

20. Les banques de développement jouent un rôle toujours plus important dans le développement industriel. Nombre d'entre elles sont gênées par le manque de personnel très qualifié à tous les niveaux. Des stages de formation régionaux ou interrégionaux portant sur tous les aspects essentiels des activités bancaires favorisant le développement industriel pourraient être organisés en coopération étroite avec les organismes nationaux, régionaux et interrégionaux compétents.

Petites et moyennes industries

21. Le développement des petites et moyennes industries dépend beaucoup du savoir-faire et des compétences disponibles et de motivations adéquates. Une collaboration à l'échelon sous-régional permettrait aux pays en développement de mettre en commun leurs moyens dans ce domaine : un pays financerait un centre chargé d'organiser des stages de formation à la gestion des petites et moyennes industries; un autre en financerait un qui organiserait des stages de formation à l'intention des agents des services de vulgarisation; un troisième ferait de même pour la formation des fonctionnaires et autres agents chargés de favoriser l'expansion des petites et moyennes industries; un quatrième pourrait fournir des services en vue de la formation du personnel des banques de développement, etc. L'ONUDI pourrait aider à organiser des stages et à coordonner les programmes.

Evaluation des projets ou études de faisabilité

22. L'industrie et les pouvoirs publics des pays en développement ont grand besoin de personnel expérimenté pour évaluer les projets et établir des études de faisabilité. On pourrait organiser des stages de formation par pays ou par sous-région dans ces domaines en utilisant des projets industriels existants pour des études de cas.

Transfert et mise au point de techniques appropriées

23. Le transfert et la mise au point de techniques appropriées sont indispensables au développement industriel des pays en développement. Des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur des secteurs techniques particuliers pourraient être organisés dans ce domaine.

Gestion de l'énergie

24. De nombreuses entreprises industrielles de pays en développement ont tendance à sous-estimer le rôle déterminant de la consommation d'énergie en tant que facteur de coût. En partant d'analyses de cas approfondies, on pourrait organiser des stages de formation régionaux ou sous-régionaux portant sur la gestion de l'énergie dans certains secteurs industriels en vue d'améliorer le bilan énergétique des entreprises de ces secteurs. Ces stages

porteraient à la fois sur des questions techniques et des problèmes économiques. En collaboration avec les institutions compétentes, l'ONUDI est prête à participer à l'organisation de stages de formation de ce genre.

Formation aux négociations

25. Les pays en développement sont bien souvent handicapés dans les négociations internationales portant sur des questions comme le transfert de techniques, les investissements étrangers et l'utilisation des ressources naturelles, car ils manquent de négociateurs et de conseillers ayant une formation et une expérience suffisantes. L'ONUDI pourrait organiser des stages de formation dans cet important domaine, à l'échelon national ou régional.

C. Bourses

26. Les bourses de l'ONUDI sont accordées conformément aux règles établies par l'Organisation des Nations Unies. Depuis la création de l'ONUDI en 1968, 11 250 personnes environ ont bénéficié de bourses ou de voyages d'études et 10 300 environ ont à ce jour achevé leur programme de formation. Un des principaux avantages des bourses individuelles est qu'elles permettent d'adapter le programme de formation aux besoins et aux souhaits du candidat. Malgré les difficultés que l'on a quelquefois rencontrées pour trouver des structures d'accueil dans les entreprises de pays très industrialisés, l'ONUDI a réussi à placer presque tous les candidats grâce à une collaboration étroite avec les organismes qui, dans les divers pays hôtes, s'occupent des bourses internationales. Pour des raisons à la fois financières et pédagogiques, l'ONUDI organise, quand c'est possible, des stages pour de petits groupes de boursiers recherchant la même formation, parlant la même langue et ayant un niveau professionnel comparable. Ces programmes sont soigneusement conçus en fonction des renseignements donnés par les candidats dans leur formulaire de candidature. Organisés et supervisés en coopération avec des entreprises et institutions sélectionnées, ils donnent parfois de meilleurs résultats qu'une formation individuelle de type classique. (Ces stages spéciaux de formation collective destinés aux boursiers sont différents de ceux décrits dans la section B.)

27. En outre, l'ONUDI place systématiquement de plus en plus de boursiers, soit individuellement soit en groupe, dans des centres de formation industrielle des pays en développement, ce qui favorise une coopération économique plus étroite entre ces pays. Comme il a déjà été dit, l'ONUDI est disposée - avec le soutien de pays industrialisés donateurs - à aider les pays hôtes éventuels à recenser les moyens locaux de formation industrielle convenant à des stagiaires d'autres pays en développement et à adapter ces moyens si besoin est.

28. La nature des activités de formation de l'ONUDI et, par conséquent, le niveau élevé du personnel de l'industrie à laquelle cette formation est destinée (voir paragraphe 2 ci-dessus), explique la durée relativement courte des bourses de l'Organisation. (En 1983, la durée moyenne de ces bourses était de quatre mois environ.)

Remarque importante

29. A cet égard, il convient de souligner que le placement d'un candidat boursier est souvent une opération complexe et relativement longue (cela vaut aussi pour les voyages d'études décrits à la section D ci-après). Ainsi, le temps nécessaire pour placer un boursier, c'est-à-dire l'intervalle entre le moment où le formulaire de candidature parvient au Siège de l'ONUDI et le moment où débute le programme de formation à l'étranger est d'environ quatre mois. L'expérience montre que c'est le temps qu'il faut pour organiser un programme de formation convenable pour un boursier sans compromettre les bonnes relations de travail établies avec les organismes compétents des pays hôtes, dont la coopération est indispensable à l'ONUDI.

30. Les candidatures pour toutes les bourses relevant du programme de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements et les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance. Elles doivent être présentées par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD et être soumises en trois exemplaires au moyen des formulaires prévus à cet effet, auxquels il convient de joindre un certificat médical dûment signé et un certificat de connaissance linguistique lorsque la langue dans laquelle la formation sera dispensée n'est ni la langue maternelle du candidat ni sa langue de travail, ni celle dans laquelle il a fait ses études. Les candidatures envoyées par

télégramme ne sont pas prises en considération. Les formulaires de candidature de l'ONUDI peuvent être obtenus auprès des bureaux des représentants résidents du PNUD. L'ONUDI ne peut donner suite à une demande de bourse tant qu'elle n'a pas reçu ces documents.

Bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI

31. Dans le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour 1984/85 (IDB/C.3/119), un crédit total de 600 000 dollars est prévu pour le financement des bourses. Dans le programme ordinaire, ni les fonds destinés aux bourses, ni les bourses elles-mêmes ne sont répartis par pays. La seule façon pour les gouvernements de présenter des demandes de bourses au titre du programme ordinaire pour 1984 est d'adresser, pour chaque candidat, le dossier complet de candidature indiqué au paragraphe 30 ci-dessus. Aucune candidature proposée par lettre, télégramme, etc., ne sera retenue. Les candidatures devront être soumises pour le 30 avril 1984 au plus tard. Après cette date, aucune bourse ne pourra plus être accordée aux demandeurs au titre du programme ordinaire pour 1984. Toutefois, à la demande des gouvernements intéressés, les candidatures pourront être reportées en vue de leur examen en 1985.

32. Compte tenu des renseignements figurant dans le formulaire de candidature et en fonction des ressources financières disponibles, le Comité de sélection de l'ONUDI pour l'attribution des bourses formulera sans tarder des recommandations sur le montant de la bourse, sa durée, le ou les pays hôte(s) et le type de formation (formation individuelle, stage spécial de formation collective pour boursiers, participation à stage approprié de formation collective organisé par l'ONUDI). La durée des bourses financées au titre du programme ordinaire ne doit pas dépasser six mois. Les voyages d'études ou les études universitaires préparant à un diplôme ne peuvent pas être financés par le programme ordinaire. Enfin, ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour pallier l'absence de crédits du PNUD.

Bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD

33. Les bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD constituent de loin la majorité des bourses patronnées par l'ONUDI. Pourtant, on a constaté les années précédentes dans nombre de projets financés au titre

des programmes par pays du PNUD, un décalage inquiétant entre les crédits prévus pour les bourses (poste 31 du budget) d'une part, et le nombre de candidats qui ont obtenu une bourse, d'autre part, ce dernier restant bien inférieur aux possibilités offertes par les crédits disponibles. En d'autres termes, les crédits ouverts au budget auraient permis à un bien plus grand nombre de candidats des pays en développement de bénéficier grâce à ces bourses d'une formation de haut niveau. Il faut que les gouvernements, les représentants résidents du PNUD, les conseillers industriels et les administrateurs auxiliaires hors siège de l'ONUDI, les conseillers techniques principaux et les directeurs nationaux des projets, les experts sur le terrain et toutes personnes intéressées par les projets d'assistance technique financés au titre des programmes par pays du PNUD et exécutés par l'ONUDI soient conscients de cet état de choses. Pour y remédier, on pourrait notamment commencer à choisir les candidats dès que le budget annuel aura été établi ou même avant. En outre, il convient également de noter qu'une première sélection des candidats boursiers ne peut se faire que sur le terrain et non au Siège de l'ONUDI, comme c'est le cas pour les services d'experts ou la fourniture de matériel. En désignant les candidats boursiers le plus tôt possible, on leur donne plus de chances de participer à un stage de formation collective du type évoqué au paragraphe 26 ci-dessus. L'ONUDI tient à appeler l'attention de tous les intéressés, et en particulier des gouvernements, des conseillers industriels hors siège et des conseillers techniques principaux, sur la possibilité d'organiser des stages spéciaux de formation en groupe à l'intention du personnel de contrepartie travaillant à un même projet hors siège. Ces stages de formation sont conçus de façon à répondre aux besoins particuliers de chaque boursier et aux besoins du projet en général, de sorte que les boursiers, à l'issue de leur stage, forment une équipe homogène.

34. S'agissant des demandes de bourses, il convient de noter aussi qu'en raison de nombreuses difficultés, le nombre des pays hôtes dans lesquels un candidat donné peut être placé pour une bourse est réduit.

Projets de bourses (dits projets "omnibus")

35. Pour la plupart, les bourses (et les voyages d'études) financées au titre des programmes par pays du PNUD et organisées par l'ONUDI, sont attribuées dans le cadre des projets d'assistance technique : autrement dit,

ces activités de formation constituent un élément de projet parmi d'autres. Or, il est certain que, dans la majorité des pays en développement, la demande en matière de formation industrielle dépasse de loin les possibilités offertes par ces projets. En conséquence, les gouvernements et les représentants résidents voudront peut-être inclure dans les programmes par pays un projet intitulé, par exemple, "Formation industrielle à l'étranger", dont l'exécution serait confiée à l'ONUDI. Ces projets pourraient prévoir le financement de :

- a) Bourses (individuelles ou de formation collective);
- b) Voyages d'études (individuels ou collectifs);
- c) Déplacements des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONUDI chargés de suivre et d'évaluer les activités de formation collective indiquées en a) et b) ci-dessus.

36. Il conviendrait de ne pas ventiler à l'excès les crédits de ces projets (postes 31 et 32 du budget), du moins au début d'un cycle de programmes par pays, afin que l'ONUDI puisse, en collaboration avec les gouvernements et les représentants résidents du PNUD, disposer des fonds nécessaires pour parer rapidement aux besoins. La durée de ces projets de formation à l'étranger ne devrait pas être limitée à un cycle de programmes par pays. Compte tenu de la pratique antérieure, l'importance de ces projets devrait correspondre aux besoins prévus de formation industrielle à l'étranger dans des domaines prioritaires pour lesquels il n'existe pas d'autres projets ou d'autres sources d'assistance technique (p. exemple des fonds d'assistance bilatérale).

37. L'ONUDI est disposée à aider les gouvernements à élaborer des projets de formation industrielle à l'étranger et à les réaliser.

Bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS)

38. La procédure applicable aux bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS) est en général la même que celle qui est appliquée aux bourses financées au titre des programmes par pays du PNUD; à ce sujet, il convient de ne pas oublier que ce mode de financement doit être réservé à des demandes d'assistance de caractère urgent et de courte durée.

Bourses financées au titre de fonds d'affectation spéciale

39. L'ONUDI est disposée à organiser des stages de formation à la demande des gouvernements des pays en développement qui acceptent de prendre à leur charge tous les frais de formation directs et indirects, en constituant au bénéfice de l'ONUDI des fonds d'affectation spéciale à cet effet. Ce genre de fonds convient particulièrement au financement des projets de formation industrielle à l'étranger du type décrit plus haut et notamment des stages de formation collective pour boursiers. Ainsi les gouvernements intéressés, tout en payant eux-mêmes le coût total des bourses, profitent de l'expérience et des moyens administratifs considérables de l'ONUDI dans ce domaine particulier.

40. Les règles financières et administratives établies par l'Organisation des Nations Unies à cet effet s'appliquent aux bourses financées par des fonds d'affectation spéciale.

Affectation de crédits d'assistance bilatérale au financement des bourses

41. Plusieurs pays industrialisés accueillant des boursiers ont fait savoir à l'ONUDI que, sur sa recommandation et dans des circonstances et des limites déterminées, ils pourraient financer des bourses d'études de l'Organisation grâce aux ressources bilatérales qu'ils réservent aux bourses, en particulier pour former des ressortissants des pays les moins avancés. La formation de ces boursiers sera assurée dans chaque cas dans le pays donateur. L'ONUDI s'efforce d'étendre ces possibilités, qui demeurent pour l'instant limitées.

D. Voyages d'études

42. A la demande des gouvernements, l'ONUDI peut organiser des voyages d'études, individuels ou collectifs, à l'intention notamment des hauts fonctionnaires responsables du développement industriel, du personnel de direction de certaines entreprises ou institutions industrielles, des directeurs nationaux de projets exécutés par l'ONUDI ou des équipes d'experts de contrepartie travaillant à ces projets.

43. Les voyages d'études de l'ONUDI ont essentiellement pour but de permettre à des décideurs des pays en développement de procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres pays; à des spécialistes de se

renseigner sur des innovations techniques (par exemple dans des instituts ou des entreprises appropriés ou encore lors de foires commerciales); à des techniciens et à des chefs d'entreprises d'étudier les solutions aux problèmes qui se posent dans les usines d'un secteur industriel déterminé; à des chercheurs de comparer leurs résultats et à des spécialistes d'assister à des conférences pour étendre leurs connaissances professionnelles. En principe, ces voyages d'études sont de courte durée (deux semaines en moyenne, et normalement un mois au maximum), et le nombre des pays visités est limité à cinq. Ces voyages peuvent être financés au titre des programmes par pays du PNUD (si le budget du projet correspondant prévoit un poste 32 à cet effet), (pour plusieurs projets de ce type, la situation est la même que celle décrite au paragraphe 33 ci-dessus); ou bien dans une mesure très limitée, au titre des SIS ou du FNUDI, si des fonds sont disponibles; ou encore au titre des fonds d'allocation spéciale alimentés par les pays bénéficiaires (voir aussi paragraphes 39 et 40 ci-dessus). Les voyages d'études ne peuvent être financés à l'aide de crédits prélevés sur l'élément bourses du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI; toutefois, un crédit spécial est prévu pour répondre avec souplesse et rapidité aux demandes de formation que pourraient formuler les pays en développement les moins avancés, les voyages d'études n'étant pas exclus. Il est possible aussi d'organiser des voyages d'études dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD).

Remarques importantes

44. L'organisation d'un voyage d'études est le plus souvent une tâche assez complexe, qui requiert une coordination étroite et permanente entre un grand nombre de services, d'institutions et d'entreprises de plusieurs pays. Aussi les candidatures pour un voyage d'études doivent-elles parvenir à l'Organisation trois mois au moins avant la date prévue pour le début du voyage et être présentées au moyen des formulaires prévus à cet effet ("formulaire court"), accompagnés d'une description aussi détaillée que possible du ou des domaine(s) d'intérêt et des firmes ou institutions - ou types de firmes ou d'institutions - à visiter. Sauf cas exceptionnels, les candidatures proposées par télégramme ne pourront pas être prises en considération. Il en va de même pour les voyages d'études préparés, en tout ou en partie, grâce à des contacts directs entre, d'une part, les autorités du pays du bénéficiaire ou la direction d'un projet hors siège et, d'autre part,

les firmes ou institutions à visiter. Dans ce cas, l'ONUDI ne pourra donner l'autorisation de financement que lorsque le représentant résident du PNUD du pays du candidat aura confirmé que chaque visite prévue est acceptée. Il ne faut pas non plus oublier que dans nombre de pays hôtes, les voyages d'études doivent être approuvés par le gouvernement, même si des arrangements ont été conclus directement avec les organismes d'accueil. Les formulaires de candidature sont à la disposition des intéressés dans les bureaux des représentants résidents du PNUD. Les candidatures peuvent être présentées, par l'intermédiaire des représentants résidents du PNUD, par les gouvernements ou par les mouvements de libération pouvant prétendre à une assistance.

F. Service de documentation et de renseignements

Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel

45. L'ONUDI a préparé pour 1984 la douzième édition de son "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" (PI/90) qui contient des renseignements sur plus de 3 000 stages de formation intéressant un grand nombre de secteurs industriels. Spécialement conçus pour le personnel de l'industrie et des activités connexes dans les pays en développement, ces stages seront, en 1984, organisés dans le monde entier par des institutions ou des organismes privés, nationaux ou internationaux, y compris l'ONUDI. Un tiers environ de ces stages sont organisés par des institutions de pays en développement et destinés à des participants d'autres pays en développement. Cet "Aperçu", qui est tiré à plus de 10 000 exemplaires, sera envoyé gratuitement aux gouvernements, aux représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels principaux hors siège de l'ONUDI, aux conseillers techniques principaux des projets hors siège de grande ampleur exécutés par l'ONUDI, à des entreprises, associations et institutions industrielles, etc.. On pourra obtenir des exemplaires de ce document auprès du Service de la formation de l'ONUDI. Les institutions désireuses d'annoncer l'organisation de stages dans la prochaine édition de l'"Aperçu" (1985) sont priées de s'adresser au Service de la formation.

Service de renseignements

46. Le Service de renseignements de l'ONUDI répondra, entre autres, à toute demande concernant la formation industrielle. Ce service, qui est à la disposition de tous, est gratuit.

47. Pour plus de renseignements sur l'assistance que l'ONUDI fournit ou peut fournir en matière de formation, prière de s'adresser au :

Service de la formation
Division des opérations industrielles
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel (ONUDI)
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

- - - - -

